

Paris, le 4 juin 2013

**ESI** est leader et pionnier des solutions de prototypage virtuel.

#### Informations boursières

Cotation sur le **compartiment C** de NYSE Euronext Paris  
[ISIN FR 0004110310](http://www.nyse.com/quote/NYSE:ESI)

FTSE 977

Bloomberg ESI FP

Reuters ESIG.LN

Labellisée  
« **entreprise innovante** »  
depuis le 20 janvier 2000 par  
OSEO, **ESI Group** est éligible  
aux FCPI.

#### Agenda financier

Communiqué du chiffre  
d'affaires T1 2013/14 :

13 juin 2013

(après clôture des marchés)

#### Contacts

[ESI Group](http://www.esi-group.com)

Corinne Romefort-Régnier

T : 01 53 65 14 14

[investors@esi-group.com](mailto:investors@esi-group.com)

NewCap.

Louis-Victor Delouvrier

Emmanuel Huynh

T : 01 44 71 98 53

[esi@newcap.fr](mailto:esi@newcap.fr)

Retrouvez notre Section Presse

[www.esi-group.com](http://www.esi-group.com)

#### Média Sociaux



## MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2012

ESI Group (ISIN FR0004110310), leader et pionnier des solutions de prototypage et de fabrication virtuels, annonce aujourd'hui la publication de son document de référence pour l'exercice fiscal 2012.

La société annonce que son document de référence 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 mai 2013 sous le numéro D.13-0582.

Ce document est disponible sur le site Internet de la société ([www.esi-group.com](http://www.esi-group.com), rubrique Finance) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la société (100-102 avenue de Suffren – 75015 Paris).

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- Le rapport financier annuel 2012 ;
- Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Le montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- Le document d'information annuel.

*Une version anglaise du Document de Référence sera disponible sur le site Internet de la société très prochainement.*